

AVRIL 1751. PARIS. PARUTION DU PREMIER VOLUME DE L'ENCYCLOPÉDIE DE DIDEROT ET D'ALEMBERT.

8 SEPTEMBRE 1760. LA FRANCE PERD LA BATAILLE DE MONTRÉAL CONTRE LES ANGLAIS ET EST CHASSÉE DU CANADA.

10 FÉVRIER 1763. PARIS. SIGNATURE DU TRAITÉ DE PARIS QUI MET FIN À LA GUERRE DE SEPT ANS.

10 MAI. VERSAILLES. MORT DE LOUIS XV. SON PETIT-FILS, LOUIS XVI LUI SUCCEDE SUR LE TRÔNE DE FRANCE.



L'ARRIVÉE DU MAÏS EN PROVENANCE DU NOUVEAU MONDE VA BOUSCULER L'AGRICULTURE.

L'INDUSTRIE TEXTILE REPRÉSENTE UN SECTEUR FLOISSANT. EN 1740, SAINTES CONNAIT 45 MANUFACTURES, JONZAC PAS MOINS DE 38.



LE TANNAGE DES PEAUX EST EN PLEIN ESSOR NOTAMMENT À SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, JONZAC, SAINTES, ARCHIAC.



LE VIN D'AUNIS FAIT SA MUE POUR SE TRANSFORMER EN VIN BRULÉ (BRANDEVIN). LA DOUBLE DISTILLATION ET LA CONSERVATION DE L'EAU-DE-VIE EN FÛTS DE CHÊNE CONTRIBUENT À LA NOTORIÉTÉ DE CE NOUVEAU PRODUIT. LE COGNAC, À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME, LE VIGNOBLE OCCUPE LE TIERS DE LA SURFACE DE L'AUNIS.

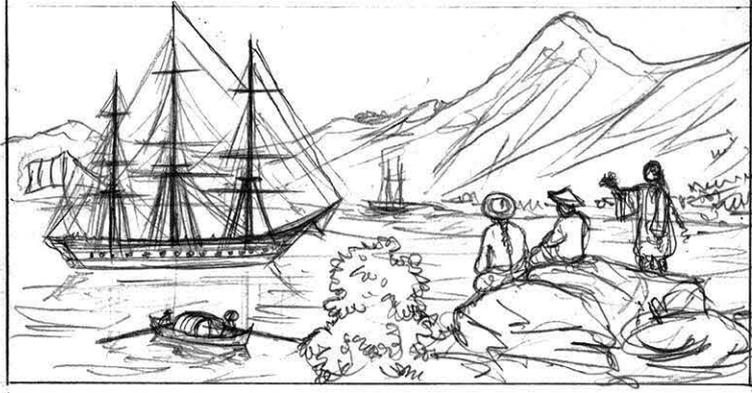
EN MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES PLANTATIONS DE CANNES À SUCRE, LA TRAITE DES NOIRS VA SE DÉVELOPPER. ENTRE 1739 ET 1742, LA ROCHELLE ARME 349 NAVIRES NÉGRIERS, DIRECTION LA GUINÉE POUR EMBARQUER DES AFRICAÏNS ET LES CONDUIRE DANS LES ANTILLES.

... NOUS AVIONS À BORD 450 NÈGRES TOUT COMPRIS... TOUS CES NÈGRES COUTAIENT À PEU PRÈS LES UNS DANS LES AUTRES ENVIRON 400 FRANCS, ET DANS NOS COLONIES DE L'AMÉRIQUE CELA SE VEND ENVIRON 1500 FRANCS LA PIÈCE, 1800 FRANCS LES HOMMES FORTS ET ROBUSTES ; 12 À 15 CENTS FRANCS LES FEMMES ET LA JEUNESSE, D'OÙ IL RESSORT QU'IL Y A BEAUCOUP DE PROFIT POUR L'ARMATEUR.



EN TÉMOIGNE CET EXTRAIT DES MÉMOIRES DE JEAN-JACQUES PROA, JEUNE OFFICIER ROCHELAIS

SUITE À LA PERTE DU CANADA EN 1760, LES ARMATEURS ROCHELAIS SE TOURNENT VERS L'Océan Indien pour commercer avec les Mascareignes, les Grandes Indes et même avec la Chine.



DANS LES ANNÉES 1780, LES DISSETTES SONT RÉCURRENTES. L'HIVER 1788/1789, D'UNE RIGUEUR EXCEPTIONNELLE, DÉTRUIT LES SEMENCES ET CONTRIBUE À LA CHERTÉ DU PAIN ET ENTRAÎNE UNE PREMIÈRE FLAMBÉE DE VIOLENCE AU PRINTEMPS À L'ENCONTRE DES MEUNIERS ET DES BOULANGERS. LE 28 AVRIL, DES ÉMEUTIERS METTENT À SAC LES PRINCIPALES BOULANGERIES DE ROCHEFORT.



FRANCE 1789. 5 MAI : RÉUNION DES ETATS GÉNÉRAUX
14 JUILLET : PRISE DE LA BASTILLE. **4 AOUT :** ABOLITION
 DES PRIVILÈGES. **2 NOVEMBRE :** LES BIENS DU CLERGÉ
 SONT RENDUS À LA NATION.

FRANCE 1790. 15 JANVIER : UN DÉCRET FIXE À 83
 LE NOMBRE DE DÉPARTEMENTS. **19 JUIN :** L'ASSEMBLÉE
 CONSTITUANTE ABOLIT LES TITRES DE NOBLESSE.
12 JUILLET : CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

FRANCE 1791. 21 JUIN : LA FAMILLE ROYALE S'ENFUIT,
 MAIS EST RATTRAPÉE À VARENNES. LOUIS XVI EST
 SUSPENDU DE SES FONCTIONS. **3 SEPTEMBRE :**
 L'ASSEMBLÉE ADOPTE LA PREMIÈRE CONSTITUTION.



C'EST DANS CE
 CONTEXTE DE CRISE QUE
 LES FRANÇAIS SONT APPELÉS
 À RÉDIGER LEUR CAHIERS DE
 DOLEANCES EN VUE DES ETATS
 GÉNÉRAUX CONVOQUÉS PAR
 LE ROI, SUR LA PRESSION DE
 L'ARISTOCRATIE, POUR RÉSOUDRE
 LA CRISE FINANCIÈRE
 DE LA MONARCHIE.



SEIZE DÉPUTÉS VONT REPRÉSENTER L'AUNIS ET LA SAINTONGE:
 QUATRE POUR LE CLERGÉ: UN EVÊQUE, UN CHANOINE ET DEUX CURÉS.
 QUATRE POUR LA NOBLESSE: QUATRE ARISTOCRATES. HUIT POUR LE TIERS ÉTAT:
 TROIS LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX, TROIS AVOCATS ET DEUX NÉGOCIANTS.

LA RÉPARTITION INÉGALE DES IMPÔTS EST LA
 PRÉOCCUPATION LA PLUS RÉPANDUE CHEZ LES
 RÉDACTEURS DES CAHIERS. LE 5 MAI 1789,
 LOUIS XVI OUVRE SOLENNELLEMENT
 LES ETATS GÉNÉRAUX À VERSAILLES.

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES AGITÉES, L'ASSEMBLÉE
 CONSTITUANTE, CHARGÉE DE RÉDIGER UNE
 NOUVELLE CONSTITUTION POUR LE ROYAUME,
 PROMULQUE UN DÉCRET CRÉANT UNE NOUVELLE
 DIVISION ADMINISTRATIVE,
 LE DÉPARTEMENT.

AUNIS ET SAINTONGE SONT
 RÉUNIS, ET BAPTISÉS DÉPARTEMENT DE LA
 CHARENTE-INFÉRIEURE, DIVISÉ EN 7 DISTRICTS
 (LA ROCHELLE, ROCHEFORT, MARENNES,
 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, SAINTES, PONS, ET
 MONTLIEU) ET 47 CANTONS. APRÈS DE LONGUES
 DISCUSSIONS, SAINTES EST DÉSIGNÉE
 COMME CHEF-LIEU.

DANS L'ENSEMBLE, L'ORDRE NOUVEAU EST BIEN ACCEPTÉ,
 ET C'EST AVEC ENTHOUSIASME QUE L'ON CÉLÈBRE PARTOUT
 LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION EN PRÊTANT LE SERMENT DE
 FIDÉLITÉ « À LA NATION, « À LA LOY ET AU ROY ».

LE 12 JUILLET 1790, L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE
 ADOPTE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ,
 TRANSFORMANT LES ECCLÉSIASTIQUES EN
 FONCTIONNAIRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE DES
 CITOYENS ACTIFS ET ÉVINCE LE PAPE DE
 LA NOMINATION DES EVÊQUES.

LES PRÊTRES CONSTITUTIONNELS DOIVENT
 PRÊTER SERMENT (LES JUREURS):
 « JE JURE DE MAINTENIR DE TOUT
 MON POUVOIR LA CONSTITUTION. »

**PIERRE LOUIS DE LA
 ROCHEFOUCAULD,** EVÊQUE DE
 SAINTES, ET FAROUCHE OPPOSANT
 À LA CONSTITUTION CIVILE DU
 CLERGÉ, SERA ARRÊTÉ ET TUÉ
 EN SEPTEMBRE 1792.

UNE PARTIE DU CLERGÉ DE
 CHARENTE-INFÉRIEURE, MENACÉ DE
 DÉPORTATION, CHOISIT L'ÉMIGRATION
 EN ESPAGNE, AU PORTUGAL, ET
 MÊME EN ANGLETERRE.

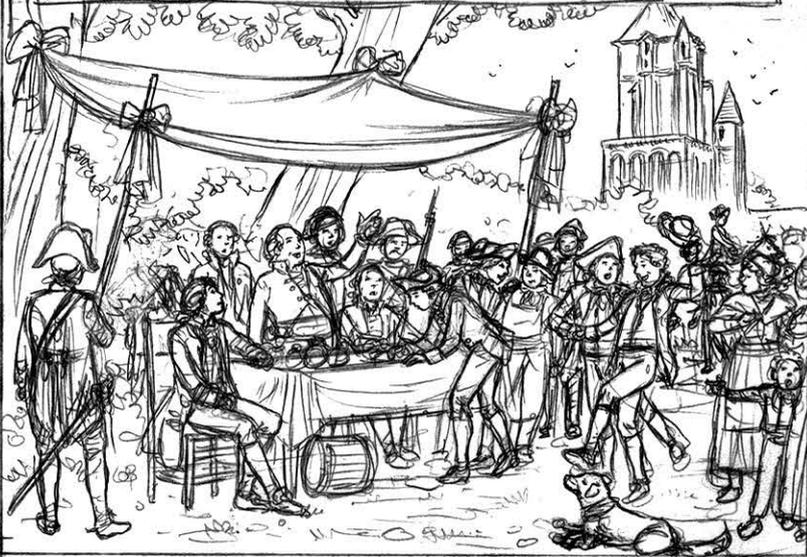
FRANCE 1792. 20 AVRIL :
LA FRANCE DÉCLARE LA GUERRE
À L'AUTRICHE.

FRANCE 1792. 10 AOUT :
LES SANS-CULOTTES PRENNENT
LES TUILERIES D'ASSAUT.

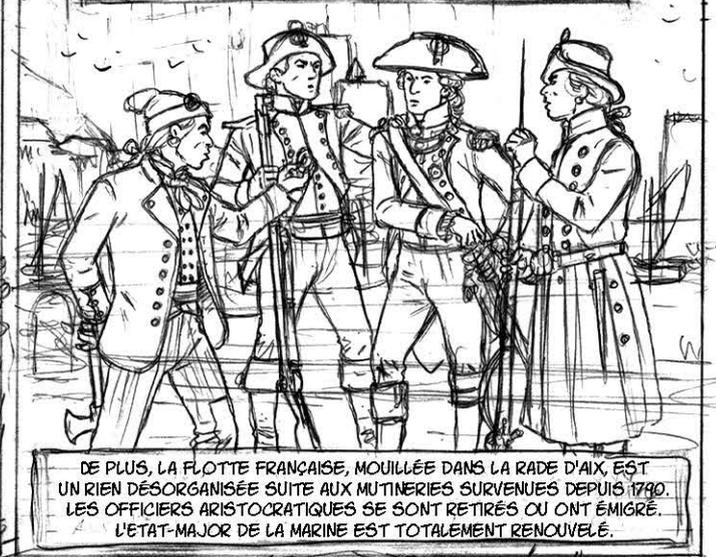
FRANCE 1792. 20 SEPTEMBRE :
LA PATRIE EN DANGER EST
SAUVÉE À VALMY.

FRANCE 1792. 21 SEPTEMBRE :
LA CONVENTION ABOLIT LA ROYAUTE
ET PROCLAME LA RÉPUBLIQUE.

APRÈS LA FUITE DU ROI, LA PREMIÈRE LÈVEE DE VOLONTAIRES EST BIEN ACCUEILLIE.
AUX SIX-CENTS HOMMES DEMANDÉS, LES AUTORITÉS DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE
EN PROPOSANT TROIS MILLE.



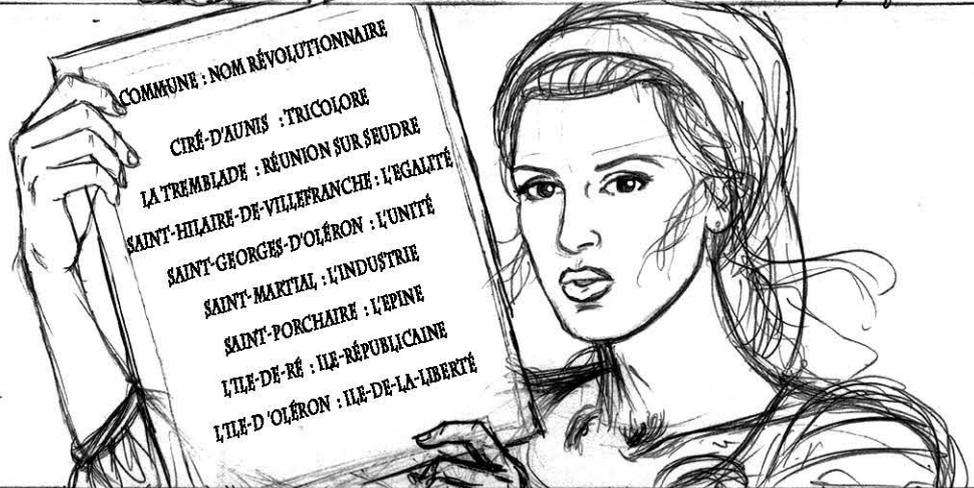
AVEC LA DÉCLARATION DE LA GUERRE À L'AUTRICHE,
LE DÉPARTEMENT EST DIRECTEMENT MENACÉ SUR SES CÔTES
PAR LES NAVIRES ANGLAIS ET ESPAGNOLS.



DE PLUS, LA FLOTTE FRANÇAISE, MOUILLÉE DANS LA RADE D'AIX, EST
UN RIEN DÉSORGANISÉE SUITE AUX MUTINERIES SURVENUES DEPUIS 1790.
LES OFFICIERS ARISTOCRATIQUES SE SONT RETIRÉS OU ONT ÉMIGRÉ.
L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE EST TOTALEMENT RENOUVELÉ.

1792, LA
CONVENTION INSTAURE LE
CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE.
« L'ÈRE NOUVELLE » COMMENCE
LE 27 SEPTEMBRE 1792 AVEC
LA RÉPUBLIQUE.

LES CONVENTIONNELS
ENCOURAGENT LE
CHANGEMENT DE NOM DES
COMMUNES QUI FONT RÉFÉRENCE
À LA MONARCHIE OU À
LA RELIGION.



COMMUNE : NOM RÉVOLUTIONNAIRE
CIRÉ-D'AUMIS : TRICOLORE
LA TREMLADE : RÉUNION SUR SEUDRE
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE : L'ÉGALITÉ
SAINT-GEORGES-D'OLÉRON : L'UNITÉ
SAINT-MARTIAL : L'INDUSTRIE
SAINT-PORCHAIRE : L'ÉPINE
L'ÎLE-DE-RÉ : ÎLE RÉPUBLICAINE
L'ÎLE-D'OLÉRON : ÎLE-DE-LA-LIBERTÉ

A PARTIR DE 1793, ON TRANSFORME LES ÉGLISES EN
« TEMPLES DE LA RAISON » POUR Y ORGANISER LE
« CULTE DE LA RAISON » ET À PARTIR DE 1794,
LE « CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME »



DÉSCENDS
Ô LIBERTÉ, FILLE DE
LA NATURE, LE PEUPLE A
RECONQUIS SON POUVOIR
IMMORTEL.



SUR LES PONPEUX DÉBRIS
DE L'ANTIQUE IMPOSTURE, SES
MAINS RELEVENT TON AUTEL. VENEZ,
VAINQUEURS DES ROIS, L'EUROPE
VOUS CONTEMPLER, VENEZ SUR LES
FAUX DIEUX, TOI, SAINTE LIBERTÉ,
VIENS HABITER CE TEMPLE.

SOIS LA DÉSSE
DES FRANÇAIS!

FRANCE 1793. PARIS 21 JANVIER :
LOUIS XVI EST GUILLOTINÉ
PLACE DE LA RÉVOLUTION.

FRANCE 1793. 1 FÉVRIER :
LA RÉPUBLIQUE SE DOTE
D'UNE ARMÉE NATIONALE.

FRANCE 1793. SEPTEMBRE :
LE RÉGNE DE LA TERREUR S'INSTALLE.

FRANCE 1794. 28 JUILLET :
EXÉCUTION DE ROBESPIERRE
ET DE SAINT JUST.

LORSQU'EN FÉVRIER 1793, LA CONVENTION DÉCRÈTE LA LEVÉE EN MASSE DE 300.000 HOMMES, LA VENDÉE ET LE NORD DES DEUX-SÈVRES SE SOULEVENT. 1200 GARDES NATIONAUX DE LA ROCHELLE, ROCHFORD ET SAINTES PASSENT LA SEVRE POUR AIDER LES LOYALISTES À MATER CETTE RÉBELLION...



MAIS ILS SONT
BATTUS PRÈS DE
CHANTONNAY.
LE REFLUX
DÉSORDONNÉ
DES TROUPES
CHARENTAISES
CRÉE LA PANIQUE.
À LA ROCHELLE,
CINQ PRÊTRES
RÉFRACTAIRES SONT
MASSACRÉS PAR
LA FOULE DÉCHAINÉE.



EN SEPTEMBRE 1793, LA CONVENTION DÉCRÈTE « LA TERREUR »
ET ENVOIE DEUX DE SES REPRÉSENTANTS EN MISSION DANS
NOTRE DÉPARTEMENT : LAIGNELOT, UN ÉCRIVAIN RATE, ET LEQUINO ; DEUX
FANATIQUES, ANIMÉS D'UNE ARDEUR RÉPUBLICAINE ET ANTICLÉRICALE À SOUHAIT.
ILS CRÉENT UN TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE ET INSTALLENT UNE GUILLOTINE
PLACE DE LA LIBERTÉ À ROCHEFORT (AUJOURD'HUI, PLACE COLBERT).



CEUX QUI ÉCHAPPENT À L'HORRIBLE MORT SONT
OBLIGÉS D'ABJURER LEUR SACERDOCE.

JOSEPH LEQUINO

LES PREMIÈRES VICTIMES DE LEUR
INCOMMENSURABLE ZÈLE SONT LES CURÉS
TANT RÉFRACTAIRES QUE CONSTITUTIONNELS.
LES PRISONS SE REMPLISSENT. À ROCHEFORT
52 TÊTES TOMBENT.

JE RECONNAIS L'ERREUR
DU CULTE MENSONGER QUE J'AI
PRÊCHÉ JUSQU'À PRÉSENT, ET VEUX
ENTRER DANS LE SENTIER DE LA PHILOSOPHIE
ET DE LA SAINTE DOCTRINE. JE DÉCLARE
FORMELLEMENT RENONCER AU MÉTIER DE PRÊTRE.

EN JANVIER 1794, LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ORDONNE
LE RASSEMBLEMENT DES PRÊTRES RÉFRACTAIRES DE L'ENSEMBLE
DU PAYS. ILS SONT DIRIGÉS VERS LE PORT DE ROCHEFORT
D'OÙ L'ON PRÉVOIT DE LES DÉPORTER EN GUYANE, TERRITOIRE
OÙ « L'AGRICULTURE MANQUE DE BRAS » MAIS COMME
LES ANGLAIS BLOQUENT LES CÔTES,
L'OPÉRATION EST DIFFÉRÉE.

LES CONDITIONS DE DÉTENTION SUR CES « PONTONS SONT PARTICULIÈREMENT DURES. »
ENTRAÎNANT ÉPIDÉMIES ET SURMORTALITÉ. LE DÉCLENCHEMENT D'UNE ÉPIDÉMIE DE TYPHUS
POUSSE L'ÉQUIPAGE À JETER LES CORPS PAR-DESSUS BORD, MAIS LA MARÉE LES ENTRAÎNE
JUSQU'À ROCHEFORT FAISANT CRAINdre POUR LA SALUBRITÉ PUBLIQUE. LES PLUS MALADES SONT
ALORS DÉBARQUÉS SUR L'ÎLE MADAME, OÙ NOMBRE D'ENTRE EUX DÉCÈDENT.



AU PRINTEMPS, ON ENTASSE
FINALEMENT DES CENTAINES
D'ÉCCLÉSIASTIQUES SUR TROIS ANCIENS
NAVIRES NÉGRIERS. ON LES CONDUIT AU LARGE DE
ROCHFORD, DANS L'ATTENTE DE NOUVELLES CONSIGNES.

AU PRINTEMPS 1795, UNE PARTIE DES PRISONNIERS EST LIBÉRÉE, LES AUTRES SONT
TRANSFÉRÉS À BROUAGE, SAINT-MARTIN DE RÉ ET SAINTES. IL FAUDRA ATTENDRE LE CONCORDAT
DE 1802 POUR LE RETOUR À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.